



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté le *règlement 504-20 concernant la rémunération du personnel électoral de la MRC du Haut-Saint-François* lors de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020.

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 10^e jour de décembre 2020.

Dominic Provost,
Directeur général et secrétaire-trésorier